

CGV

Art.1 : Inscription

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Un acompte de 30% du montant total sera demandé pour valider la réservation. Le solde sera à régler le premier jour avant le début du stage.

Le règlement de la prestation se fera:

- en espèce
- carte bleue
- PayPal
- virement bancaire

Titulaire : GUILBAULT FRANCK

IBAN : FR76 1695 8000 0115 6617 4209 918

BIC/SWIFT : QNTOFRP1XXX

BIC/SWIFT de notre banque correspondante : TRWIBEB3XXX

Art.2 : Conditions de participation

Pour toute souscription à une prestation, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du surf datant de moins d'un an.
- Savoir nager.
- Autorisation parentale.

Art.3 : Horaire des cours

Les heures de cours sont fixées selon les conditions, quelques jours avant le début de la prestation.

Pour connaître votre planning, un appel à la structure devra être effectué à partir du jeudi. Attention, la structure pourra, si les conditions l'y obligent, modifier les horaires dans un souci de qualité et de sécurité.

Art.4 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (surf skate, découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...)
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève.
- Transformés en avoir valable dans notre structure.
- Remboursés en dernier recours.

Modalités de remboursement d'acompte

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé.
- Entre 1 mois et 15 jours avant la prestation : la moitié de l'acompte remboursé.
- Moins de 15 jours avant la prestation : l'acompte ne sera pas remboursé.

Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

Art.5 : Responsabilité

Les élèves sont pris en charge par la structure et donc sous la responsabilité des éducateurs 15min avant puis durant les horaires de cours définis et communiqués à l'avance.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs une fois le cours terminé et les enfants changés. La responsabilité civile de la structure cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont obligation de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants dans notre structure.

Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement. En cas de problème médical, la structure ne sera pas en mesure d'effectuer une prise en charge financière. Nous vous invitons à contacter vos propres assurances (carte bancaire, assurance loisirs et famille...)

Art.6 : Assurance

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat ALLIANZ à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus. Vous aurez la possibilité de souscrire sur place à des garanties d'assurance complémentaires. Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

Art.7 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous donnez votre accord pour utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

Art.8 : Engagements

Nous nous engageons à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf (charte visible au club) pour l'enseignement de ses cours surf.

Art.9 : Location de matériel

Le client est seul juge de sa capacité à utiliser le matériel loué. Il s'engage à une utilisation prudente, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Le matériel est sous l'entière responsabilité du client pendant la durée de la location et jusqu'à sa restitution effective.

Le client devra fournir une caution payable par carte bancaire.

La location débute dès la prise de possession du matériel par le client.

Le matériel devra être restitué au terme de la durée de location prévue, au point de location. Les modalités spécifiques suivantes devront être respectées :

- Location de 2h : toute planche louée le jour J, après 18h45, sera rapportée J+1 avant 11h (Ex. louée Samedi 19h -> retour au plus tard lendemain Dimanche 11h)
- La location ½ journée s'entend de 9h à 13h ou de 13h à 9h (Ex. louée Samedi 14h30 -> retour au plus tard lendemain Dimanche 9h)

- Pour la location « 24 heures » = retour h+24 (Ex. louée Samedi 14h30 -> retour au plus tard lendemain Dimanche 14h30)
- Pour la location semaine = retour J+6 H+24 (Ex. louée Samedi 14h30 -> retour au plus tard Vendredi suivant 14h30)

Tout retard de restitution sera facturé par tranche de 2h (ex. 5 heures de retard seront facturées 6 heures, sur la base du tarif de location).

Le défaut de restitution du matériel loué, quel qu'en soit le motif, donnera lieu à l'encaissement de la caution.

Tout matériel proposé à la location est reconnu être pris en bon état et devra être rendu comme tel. Toute dégradation, qu'elle qu'en soit la cause, donnera lieu, en plus du coût de la location, au paiement du montant prévu et indiqué sur le contrat de location.

Art.10 : Hygiene :

INSPIR-OCEAN a mis en place et s'engage à suivre les protocoles préconisés par le gouvernement et la Fédération Française de Surf, nous remplissons l'obligation de moyens de la situation sanitaire, cependant nous ne pouvons garantir le résultat.